

9^e ÉDITION 2022 / 2023



#TTAGRO_ECHOS

En partenariat avec

FIDAL
AVOCATS

invivo

PUR

pwc

Saipol
Avril

Organisé par
Les Echos
Le Parisien
ÉVÉNEMENTS

TOUJOURS LES 3 MÊMES

UTOPIES

Utopie 1

ACCEPTER LA PRIMAUTÉ DES CONNAISSANCES SUR LES CONVICTIIONS.

Dit autrement : faire de la science le socle du débat public comme des décisions politiques. Ce qui suppose évidemment le recours à des indicateurs.

Utopie 2

DÉCRÉTER LA SUPÉRIORITÉ HIÉRARCHIQUE DU DÉFI ENVIRONNEMENTAL.

Sur tout et y compris sur les pratiques restrictives de concurrence qui, par construction, freinent des collaborations horizontales au sein des filières alors qu'il y a, là, une voie de progrès.

Utopie 3

QUE L'ENTREPRISE SOIT REGARDÉE COMME LE MEILLEUR VECTEUR DE LA TRANSITION ENVIRONNEMENTALE.

Car c'est bien à ce niveau que les « impacts » peuvent s'initier. Au besoin, pour en convaincre la société, faudrait-il accepter la notation des entreprises dans leur contribution au bien commun. Ou, à l'inverse, à la... moindre dégradation du bien commun.



1 MOT

OBLIGATION

L'ampleur et l'urgence du défi environnemental ne peuvent, hélas, plus se conjuguer avec le principe de démarches volontaires. L'heure est venue d'un changement de méthode. À l'incitation doit succéder la coercition. Pour, a minima, deux raisons : l'efficacité des moyens mis en œuvre (à grande échelle) et l'équité (et éviter les distorsions de concurrence).

1 CHIFFRE

75 MILLIARDS

À raison de trois repas par jour et ce, 365 jours par an, il y a donc, uniquement en France, 75 milliards d'occasions de consommation alimentaire annuelles. En ce sens, même des effets en apparence anodins (des petits pas) peuvent générer un scope d'effets extraordinaires (car dans une seule et même direction). C'est le défi de la chaîne alimentaire.

INTRODUCTION

Changement de braquet

L'horloge tourne : « **Est-il minuit moins cinq ? Ou minuit moins une ? Peu importe. L'heure est grave !** » Tels étaient les premiers mots de notre précédent rapport. Ils sont repris à l'identique. Pire : depuis lors, les aiguilles n'ont cessé de tourner, donnant même le sentiment d'une extraordinaire accélération. Comme si le temps, à mesure que se rapproche l'échéance, donnait le sentiment d'une inexorable oppression.

Cette accélération, cette oppression ont pris corps. Paradoxalement peut-être, **2022 a été, à cet égard, une année... salubre. Les vagues de chaleur, les sécheresses, les incendies XXL, tous ces stigmates du réchauffement climatique ont l'immense vertu de frapper l'Humanité de face.** Par l'émotion de l'instant. Instant invivable, quand les jours de canicule succèdent aux jours de canicule sans la perspective d'un répit ; instant d'inquiétude, quand les incendies gagnent et menacent davantage que des hectares de forêt. En ce sens, oui, 2022 a été salubre.

L'année 2023 le sera probablement aussi. En France, deux tiers des nappes phréatiques sont à un niveau inférieur à la normale. Un cinquième à un niveau « très bas ». Manquerons-nous d'eau ? La question est tout autant angoissante qu'utile. Outre-Atlantique, New-York la toute-puissante s'est inclinée devant les fumées des gigantesques incendies du Nord canadien. Partout dans le monde, la vie quotidienne est donc désormais affectée. **Le terreau en devient chaque jour davantage fertile pour l'indispensable transition environnementale. Car, face à cette accélération et sous l'oppression de l'instant, les consciences avancent. Mais chaque jour relève**

aussi la marche à franchir, imposant à présent un... changement de braquet.

Ce changement de braquet doit s'opérer symétriquement. À la fois sur l'offre ET sur la demande. L'agriculture et l'agroalimentaire ont à relever le plus important défi qui se soit jamais présenté... Au siècle dernier, c'était produire toujours plus avec moins de terres. Les rendements, soutenus par le progrès agricole, l'ont permis. Désormais, nouveau défi : produire plus, parce que la démographie l'impose, mais avec moins de terres, moins d'intrants, moins d'eau, moins d'émissions de gaz à effet de serre. Bref, toujours plus, mais... avec moins. Pas impossible : depuis 1990, le PIB français a progressé de 50 %, mais l'empreinte carbone a baissé de 20 % (source : France Stratégie).

La transformation de l'offre sera d'autant plus puissante que concomitante à la transformation de la demande. Car l'alimentation a une vertu : le spectre d'impact le plus large possible. Trois repas par jour, 365 jours par an : autant d'occasions de transformation. Voilà pourquoi l'agriculture et l'agroalimentaire ont une responsabilité particulière dans l'indispensable transition environnementale. Voilà pourquoi, cette année encore, le Think Tank Agroalimentaire des Échos apporte en contribution au débat 21 recommandations. Pour espérer bloquer l'horloge (en changeant de braquet). Parce que c'est le défi du 21^e siècle.

Olivier Dauvers
Directeur du Think Tank Agroalimentaire



LES MEMBRES DU THINK TANK AGROALIMENTAIRE



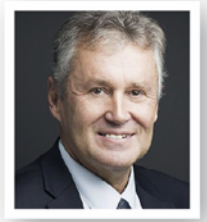
**Baptiste
ANDRIEUX**
CANOPÉE
CONSULTING



**Baptiste
BANNIER**
PWC FRANCE



**Henri
BIES-PÉRÉ**
FNSEA



**Thierry
BLANDINIÈRES**
INVIVO



**Rachel
BLUMEL**
UNION FRANÇAISE
DES SEMENCIERS



**Jules
CASTRO**
PUR



**Catherine
CHAPALAIN**
NESTLÉ



**Dominique
CHARGÉ**
LA COOPÉRATION
AGRICOLE



**Stéphane
COYAS**
GROUPE
ALTITUDE



**Jacques
CREYSSEL**
FDC



**Francis
DECLERCK**
ESSEC



**Florence
DUPRAZ**
OPEN
AGRIFOOD



**Nicolas
FACON**
EUREDEN



**Jérôme
FRANÇOIS**
NUMALIM



**David
GARBOUS**
TRANSFORMATION
POSITIVE



**Philippe
GOETZMANN**
CONSULTANT

ANIMATION DU THINK TANK : Olivier DAUVERS (Éditions DAUVERS), Directeur du Think Tank - David BARROUX (Les Échos), Rédacteur en chef - Stéphanie OUHOUN (Les Échos Le Parisien Événements), Responsable de projets secteur agroalimentaire.



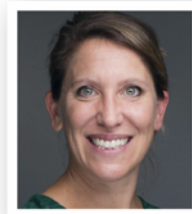
**Emélie
HALLE**
SAIPOL



**Vincent
JACQUOT**
CANDIA



**Nathalie
KERHOAS**
BLEU BLANC
CŒUR



**Rachel
KOLBE**
SEMHOON
INVIVO



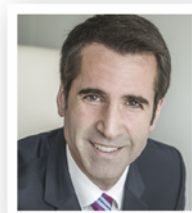
**Éric
LATGÉ**
PURPAN



**Anne-Sophie
LESAGE**
SAIPOL



**Laurent
PASQUIER**
ENTRE PARTIES
PRENANTES



**Guillaume
PEZZALI**
FIDAL PARIS



**Anne
PIGEYRE**
FILIÈRE CRC



**Magali
SARTRE**
POSITIVE
PRACTICE



**Jean-Marie
SÉRONIE**
AGRO-
ÉCONOMISTE



**Boris
SPASKY**
GREEN PODS



**Anne-Cécile
SUZANNE**
CHEF D'EXPLOITATION
AGRICOLE



**Jacques
TROTTIER**
LABEYRIE
FINE FOODS



**Valérie
VION**
SEMMAIS



Pourquoi et comment **FAIRE DU SOL** LE **SOCLE** **DE LA TRANSITION** **ENVIRONNEMENTALE ?**

Le sol est un élément central de la chaîne alimentaire. En qualité d'actif de production (pour l'essentiel des filières), il est un maillon majeur de la sécurité alimentaire mondiale. Et doit, à ce titre, être préservé pour assurer la production en quantité (par rapport à l'enjeu démographique) et en qualité (santé publique). Le sol a aussi un rôle crucial dans le cycle de l'eau, une ressource qui est aujourd'hui mise à mal par le réchauffement climatique. Enfin, le sol est un réservoir naturel à carbone (en moyenne 80 tonnes par hectare agricole, avec néanmoins une importante variabilité selon la manière dont le sol est utilisé : forêt, culture, zone humide, etc.). En ce sens, le sol est un allié précieux dans la transition environnementale et doit être protégé. À date, en France, 40 % des sols sont dégradés et 55 000 hectares de terres agricoles changent de destination tous les ans (source : Ademe).

Le rôle du sol a même été objectivé dans sa capacité à devenir un véritable « puits de carbone » par le biais de la matière organique. Les cultures captent, en effet, le carbone de l'atmosphère (CO_2) et rejettent de l'oxygène (O_2). Le carbone est ainsi « piégé », ce qui contribue à l'absorption d'une partie du CO_2 de l'air (en enrichissant au passage le sol). L'initiative « 4 pour 1000 » l'a calculé : l'augmentation du stockage de carbone de 0,4 % chaque année via les pratiques agricoles permettrait de stopper l'augmentation de la quantité de CO_2 dans l'atmosphère.

Les pratiques agricoles qui permettent d'augmenter la teneur en carbone des sols sont, elles aussi, très documentées. C'est le cas de l'« agro-écologie ». Il s'agit d'accroître la couverture des sols et de l'enrichir en matière organique : fertilisation organique prioritaire, agroforesterie, bandes enherbées, cultures intermédiaires, le tout dans le cadre d'un travail du sol limité.

À bien des égards, il s'agit d'inverser des tendances de long terme qui ont structuré l'agriculture : fertilisation minérale, remembrement, etc. Inverser des tendances suppose donc à la fois une forme de **révolution culturelle** (par principe toujours lente et parfois douloureuse)

et la mise en place d'**incitations directes ou indirectes**. Le tout sur la foi de **mesures incontestables** (tant sur le volet carbone que biodiversité, ce qui est aujourd'hui possible et avec un haut niveau de précision). C'est le sens de nos recommandations.

RECOMMANDATIONS

L'importance de l'enjeu justifie d'envisager un nombre élevé d'incitations pour escompter l'impact le plus large possible. En ce sens, ces recommandations peuvent se recouper partiellement ou s'inscrire dans des échelles de temps très différentes. Mais elles visent toutes le même objectif : faire du sol le socle de la transition environnementale. Au besoin, en assumant la dose d'utopie nécessaire pour bousculer les consciences !

Recommandation 1

Généraliser le diagnostic à la parcelle

La mesure est l'indispensable point de départ.

Seuls des éléments mesurés, donc objectifs, sont de nature à permettre ensuite la mise en place de mécanismes incitatifs ou de justifier un affichage environnemental, lui-même élément de valorisation de la production.

À date, le financement de ces diagnostics ne peut

néanmoins pas être assuré par l'exploitant agricole comme une obligation financière supplémentaire. Mais des solutions existent : financement public au titre de la transition environnementale (crédit d'impôt ?) ou privé via des contributions PSE ou assimilées (paiement pour services environnementaux), lesquelles pourraient être défiscalisées et s'opérer à l'échelle locale.



Recommandation 2

Attacher un diagnostic qualité du sol à toutes transactions (façon DPE ou état des lieux)

Dans la valorisation d'un sol pour une transaction (qu'il s'agisse d'une cession ou d'un fermage), l'élément premier, sinon principal, est la surface. La « qualité » du sol, soit dans sa capacité à produire (une « bonne » ou une « mauvaise » terre), ou dans le droit à produire (dans le cadre de zones d'appellations) est le second élément. Cette « qualité » intègre *de facto* (mais indirectement) des éléments de richesse (matière organique, fertilité, biodiversité, etc.).

À l'instar du diagnostic de performance énergétique (DPE), qui existe depuis 2006 (et qui influe sur la valeur d'un bien immobilier), **il conviendrait de rajouter à**

toute transaction un diagnostic objectif (parce que mesuré) de l'état/la vie du sol pour comparaison avec la précédente transaction sur la logique d'un état des lieux dans l'immobilier locatif. Ce diagnostic pourrait *a minima* influencer sur la valorisation de la parcelle ou, *a maxima*, être le socle d'un bonus-malus. Naturellement, le pas de temps des transactions agricoles est long. Mais le principe même de ce mécanisme de diagnostic attaché participerait à la prise de conscience de l'importance de l'enjeu.

Recommandation 3

Relier pratiques culturelles et financement de l'agriculture

Le financement de l'agriculture est, par principe, un levier de modification des pratiques agricoles. Et ce, au bénéfice du sol. Recommandation de généraliser une bonification du financement sur la foi de pratiques culturelles vertueuses : soit sur la base d'un engage-

ment de l'exploitant ; soit d'éléments mesurés au terme du financement (et qui constituerait une bonification après coup). Le tout avec un audit/contrôle par les organismes acheteurs.

Recommandation 4

Relier état du sol et affichage environnemental

La perspective d'un affichage environnemental sur les produits alimentaires se rapproche. Quel que soient le référentiel retenu et le mode d'affichage (on-line ou on-pack), les produits alimentaires « embarqueront » à moyen terme une valeur environnementale qu'il sera

nécessaire d'objectiver pour la rendre incontestable. La nature et l'état du sol (à la parcelle ou au groupe de parcelles pour davantage de robustesse) pourraient en être un élément constituant. Et être contributeurs à la valorisation de la production.

Pourquoi et comment CRÉER
LES CONDITIONS D'UN
MARCHÉ CARBONE
DE NATURE À FINANCER
LA TRANSITION ENVIRONNEMENTALE
DE L'AGRICULTURE ?

L'agriculture n'est pas (encore) le « piège à carbone » qu'elle pourrait être. Derrière le constat, deux raisons : d'abord, l'amélioration des pratiques agricoles n'est pas suffisamment reconnue *in fine* par le marché (donc souvent trop coûteuses à assumer par l'exploitant agricole et sans garantie de ROI) ; ensuite, le marché du carbone est tel que, sauf cadre particulier, l'agriculture française ou européenne n'en est pas un acteur significatif. À titre d'exemple, lorsque 60 à 70 € la tonne serait un prix nécessaire pour être incitatif (eu égard au coût des pratiques agricoles à mettre en œuvre ET au temps nécessaire), le carbone peut se négocier à moins de 10 €/t pour la plantation d'arbres « à l'autre bout du monde » ! Sachant, en parallèle, que le coût actualisé par le consensus scientifique du GIEC conduit plutôt à un prix de 113 €...

En conséquence, l'écart est si important en l'état qu'il ne peut y avoir de marché carbone « agricole » qu'en modifiant les attendus de marché : en soutenant la demande pour du « carbone de proximité », ce qui soutiendrait par ricochet sa valeur économique. C'est le sens de nos recommandations, dont l'objectif n'est pas tant de faire du marché carbone un élément de rémunération (de l'agriculture), mais bien de financement de la transition environnementale (de l'agriculture).

Recommandation 5

Rendre publiques les démarches de compensation/contribution carbone

Nombre d'acteurs économiques assument compenser les effets « GES » de leur production. Parfois, la démarche en devient une allégation visible dès le pack, donc un élément marketing de nature à valoriser le produit. Dans d'autres cas (souvent dans l'aérien), la compensation est proposée au consommateur qui, moyennant un surcoût, assume lui-même la démarche. Mais, dans tous les cas, sans aucune information sur le lieu de la compensation.

En rendant publics le lieu et la nature de la compensation, une part de cet investissement sera automatiquement

redirigée vers des territoires de proximité. Donc sera de nature à soutenir la valeur de la « tonne carbone ».

Concrètement, deux voies possibles : 1/ conditionner l'utilisation d'une allégation de neutralité carbone (via compensation) à l'information claire du lieu et de la nature de la compensation ; 2/ assurer la transparence de toute démarche de compensation via les publications extra-financières des entreprises (lieu ainsi que nature de la compensation).

Recommandation 6

Intégrer le lieu de compensation comme un élément discriminant dans les appels d'offres

Pour les marchés régis par appels d'offres (notamment publics), proposition d'intégrer la géographie du lieu de compensation comme un élément de valorisation/appréciation de la proposition.

En conformité avec les règles européennes, la compensation serait donc notée différemment suivant qu'elle s'effectue à l'intérieur ou à l'extérieur des frontières de l'UE.

Recommandation 7

Rapprocher le lieu d'émission du lieu de compensation

Même si les gaz à effet de serre ne connaissent évidemment pas les frontières, **rapprocher le lieu d'émission du lieu de compensation peut constituer une trajectoire légitime.** Un industriel implanté en France souhaitant améliorer son bilan carbone via un programme de compensation devrait alors le faire sur son territoire. Au besoin

via la possibilité qui lui serait offerte de revendiquer une « compensation locale ». Là encore, automatiquement, c'est une mesure de nature à soutenir la demande pour de la tonne carbone agricole de proximité. Donc... le cours.

Recommandation 8

Faire de la compensation carbone un élément d'information sur les produits

Les produits alimentaires « embarquent » de nombreuses informations : cahier des charges, recettes, origine et traçabilité des matières premières, nutrition, etc. Pour partie, **c'est l'ambition du programme NumAlim, auquel pourrait donc se rajouter l'information du lieu**

et de la nature de la compensation carbone. Dès lors que cette information serait facilement accessible, l'incitation à compenser localement gagnerait en force.



Pourquoi et comment **GÉNÉRALISER** UNE **COMPTABILITÉ** **MULTI-CAPITAUX ?**

Depuis des décennies, les entreprises s'évaluent par le prisme de leurs performances économiques et financières. La comptabilité est à la fois l'outil de cette mesure et le reflet de ces performances. Les données sont monétaires : les charges, les recettes, les stocks, la trésorerie, etc. Elles participent à la valorisation de l'entreprise et sont, par exemple, à la base des décisions de financement pour accroître ou accélérer son développement. Et ce, indépendamment des impacts sociaux ou environnementaux de l'activité.

Si l'activité d'une entreprise induit une dégradation du bien commun ou une consommation élevée de ressources naturelles (autant d'éléments qui devraient être « comptés » comme les conséquences de l'activité), aucune comptabilité normée n'en est aujourd'hui le reflet. L'image de marque et la réputation de l'entreprise peuvent certes en souffrir, mais sans une comptabilisation

précise, donc ne permettant pas des comparaisons d'une entité à l'autre (et avec le risque d'un jugement erroné).

L'indispensable transition environnementale de l'économie impose une nouvelle lecture de la performance des entreprises : **compter ce qui compte vraiment !** C'est l'intérêt de la comptabilité multi-capitaux : intégrer de nouveaux paramètres, notamment le capital environnemental. Avec, à terme, deux perspectives...

1/ Modifier les valorisations des entreprises : impossible en effet d'imaginer qu'à performances économiques comparables, deux entreprises aux impacts environnementaux radicalement différents puissent être valorisées à l'identique ! En ce sens, la comptabilité multi-capitaux est un outil à disposition des chefs d'entreprise pour piloter la valeur de l'entreprise, suivre ses progrès et/ou pointer ses vulnérabilités.

2/ Influencer sur le coût du financement des entreprises (et des assurances). Les bailleurs de fonds ayant également des « comptes à rendre », ils utiliseront ces éléments de comptabilité multi-capitaux dans leurs décisions d'investissement.

Bien sûr, la valorisation des entreprises ou le coût du financement sont déjà influencés par des éléments extra-financiers. Mais l'ambition est ici de changer d'échelle au nom de l'impact nécessaire.

Bien sûr, la mise en place d'une comptabilité multi-capitaux est un chemin sinueux et difficile. Ne serait-ce car nécessitant la mise en place d'un référentiel commun.

Bien sûr, compter ce qui compte peut fragiliser des organisations pourtant solides.

Voilà pourquoi, au-delà d'appeler à la mise en place d'une comptabilité multi-capitaux, il est important d'accepter une progressivité dans les étapes et de privilégier, en premier lieu, une comptabilité de flux vs une comptabilité de stock.

Cette direction viendra en complément de la mise en place du scoring environnemental des produits qui, à terme, doit aussi générer un « verdissement » de la production. Car, tout comme la prise en compte du capital environnemental dans la comptabilité, le scoring induira une amélioration des pratiques. L'un facilitera l'autre. Et vice versa.

RECOMMANDATIONS

La « marche à franchir » étant particulièrement haute avant la mise en place d'une véritable comptabilité multi-capitaux (même si des modifications réglementaires sont attendues au niveau européen), nos recommandations sont volontairement graduelles :

Prise de conscience (qu'une autre présentation de la performance est possible) / Recommandation 9

Financiarisation des performances extra-financières (pour être réellement incitatif) / Recommandation 10

Mise en place d'une comptabilité multi-capitaux (pour changer le prisme de lecture) / Recommandation 11

Recommandation 9

Redresser l'EBITDA publié d'une valeur carbone

C'est l'initiative la plus « simple » à mettre en place, au moins pour fertiliser les consciences : **redresser l'EBITDA de l'activité de l'entreprise de ses émissions de carbone (en solde)**, sur la base de valorisation dite « GIEC ».

Pour être acceptable, donc acceptée, cette première

étape ne peut pas être la base d'une fiscalité concomitante. Il s'agit juste, par cette recommandation, d'installer l'idée que la performance d'une entreprise n'est pas uniquement financière. Et c'est possible de le mesurer ! Le cabinet de conseil Axylia propose, par exemple, une méthode (déjà rodée) depuis plusieurs années.

Recommandation 10

Financiariser les performances extra-financières

Il s'agit ici de passer un cap vs la recommandation 9. **En financiarisant les performances extra-financières, l'objectif est d'inciter plus fortement au verdissement de l'économie (au-delà des mécanismes déjà en place à date dont il est acquis qu'ils ne suffisent pas).** Par exemple :

> Bonus-malus vs le niveau de carbonisation de la production rapportée à la trajectoire « 1,5 °C ». Toute tonne au-delà de la trajectoire serait pénalisante. Toute tonne en deçà, bonifiante.

> Crédit d'impôt pour investissements « verts » (en complément des aides PAC pour la production agricole).

> Suramortissement des investissements « verts ».

Recommandation 11

Mise en place d'une comptabilité multi-capitaux

Dès lors qu'il sera admis puis considéré comme banal que la performance environnementale d'une entreprise est un élément à part entière de sa performance globale, la mise en place d'une comptabilité multi-

capitaux sera facilitée. Avec comme objectif ultime : la transformation de la chaîne de valeur pour la rendre durable.

Pourquoi et comment MIEUX INTÉGRER LES EXTERNALITÉS ENVIRONNEMENTALES DANS (TOUTES) LES DÉCISIONS DES ENTREPRISES ?

La gestion d'une entreprise génère des externalités environnementales. Et ce, quel que soit le secteur économique (même si les différences sont structurellement importantes selon qu'il s'agit de produire, de transformer ou de mettre en marché). Le sujet n'est donc pas tant de supprimer ces externalités que de les intégrer davantage dans les décisions de gestion, le plus en amont possible.

Dit autrement : il importe de rendre les décideurs meilleurs sur un sujet majeur, d'élever leur niveau de conscience (parfois insuffisant pour une raison simplement générationnelle), de donner plus de poids au volet RSE dans les arbitrages, etc. Bref, atteindre l'objectif que le risque environnemental devienne un élément véritablement intégré à toute prise de décision, au même titre que le risque

financier.

Selon les organisations et leur maturité sur le sujet, les externalités environnementales sont prises en compte par obligation (c'est l'intérêt de la réglementation) ou par conviction, parfois même par militantisme. Entre les deux, il y a une place pour la « connaissance ». C'est le sens de nos recommandations : renforcer le poids (dans les entreprises) de ceux qui savent ; s'assurer du niveau de connaissances de ceux qui décident.

In fine, les externalités environnementales de toutes les décisions seront davantage prises en compte !

Recommandation 12

Désigner un référent environnement

De la même manière qu'il existe un référent éthique dans les entreprises de plus de 50 salariés, **proposition de mettre en place un référent environnement**. À l'image du référent éthique, ce référent environne-

ment aurait le statut de lanceur d'alerte et en serait, de fait, le destinataire des procédures de signalement au sein de l'entreprise.

Recommandation 13

Faire du responsable RSE un mandataire social (ou d'un mandataire social le référent RSE)

Le mandat social se définit comme le pouvoir de représentation, de direction et de gestion de la société vis-à-vis des tiers. Les mandataires sociaux (titulaires de ce mandat) interviennent donc pour le compte de la société, au nom de laquelle ils sont habilités à agir. Ce sont, de fait, les dirigeants de l'entreprise.

« **Élever** » le responsable RSE au rang de manda-

taire social a donc une dimension symbolique forte. En gagnant en importance dans les organes de décision, il portera *de facto* les enjeux environnementaux le plus en amont possible dans le process de décision. Et obligera l'entreprise à les intégrer.

Recommandation 14

Mise en place d'un Pass RSE (ayant valeur de « permis de gérer »)

Le niveau de conscience environnementale des dirigeants actuels est par principe hétérogène. Les explications sont nombreuses : connaissance, conviction, génération, secteur d'activité, etc. Il est utile - voire indispensable - d'élever (et d'homogénéiser) le niveau de connaissances des dirigeants actuels. En conditionnant, par exemple, la détention d'un mandat social à la validation d'un minimum de connaissances.

Pour frapper les esprits (et installer cette recommandation dans le débat public), proposition de présenter ce Pass RSE (façon Certiphyto pour les agriculteurs) en « permis de gérer ». Simplement car

il pourrait en aller du permis de gestion comme du permis de conduire : obligatoire, car les décisions d'un dirigeant peuvent être dangereuses pour l'entreprise, mais aussi pour les parties tierces, en l'occurrence l'environnement. En ce sens, le principe même d'un « permis » est bien la protection des tiers.

L'objectif sous-jacent serait de faire émerger des dirigeants aux « compétences étendues » ! Par exemple, sur le sujet central de la comptabilité multi-capitaux.

Recommandation 15

Calcul d'un index RSE des entreprises

De la même manière que l'index de l'égalité professionnelle (hommes-femmes) a fait avancer la cause, proposition d'un Index RSE des entreprises.

Dans un premier temps, le principe et le calcul seraient volontairement simples, reposant sur quelques indicateurs seulement : part des mandataires sociaux/

administrateurs « titulaires » du Pass RSE, nomination d'un référent RSE, scoring environnemental (ou pas) des produits. L'objectif ensuite serait de « durcir » les conditions de calcul pour élever régulièrement le niveau qualifiant.



Pourquoi et comment **EMBARQUER** LE **CONSOMMATEUR ?**

Maillon ultime de la filière alimentaire, le consommateur porte, par ses choix, une responsabilité importante dans la décarbonation de son « assiette » et, plus largement, dans la transition environnementale. Dans une approche macro-économique, la demande conditionne naturellement une part de l'offre. La sélection de produits opérée en amont du consommateur final (par les distributeurs ou la restauration, par exemple) participe évidemment à orienter la demande. Néanmoins, imaginer que l'offre puisse ne pas refléter la demande est un non-sens.

Interrogés, les citoyens-consommateurs revendiquent d'ailleurs de s'inscrire dans une consommation plus responsable. Ils sont 80 % à le souhaiter (source : Réseau Action Climat, 2023). Et même si, pour ce faire, il est nécessaire de dépenser plus, une majorité s'y dit prête : 53 % (source : LSA/Imediacenter, 2022). Reste qu'il s'agit

là davantage de réponses de citoyens que de consommateurs. Car la réalité des achats ne reflète pas les intentions. Tous les indicateurs de marché (performances des enseignes, des marques, etc.) traduisent depuis longtemps, et plus encore cette année, une attente sociale de discount. Les difficultés du bio le rappellent avec force.

Pour autant, embarquer le consommateur dans la transition est une nécessité, simplement car la consommation est un sujet à large impact. C'est le domaine des petits gestes, mais multipliés par plusieurs dizaines de millions d'individus et leur millier de repas annuel !

Pour ce faire, deux conditions : le consommateur doit « comprendre » (donc disposer des clés pour agir) ET « être incité » (pour accélérer autant que possible l'adoption de nouvelles pratiques). Toute recommandation doit, par principe, s'inscrire dans l'une ou l'autre de ces conditions.

Les recommandations sont réunies en deux grands thèmes :

A - Le scoring : pour donner des clés objectives ;

B - Un symbole : pour faire la pédagogie du changement ;

La combinaison des deux pouvant constituer un levier de transformation des achats.

A- Recommandation 16

Installer un score environnemental des produits alimentaires

La démarche est engagée depuis quelques années, portée par plusieurs initiatives (Éco-score, Planet-score) : **le scoring des produits alimentaires est un passage indispensable pour éclairer le choix des consommateurs et permettre tout simplement la mesure de la réalité alimentaire.** Sur le volet nutritionnel, l'avènement du Nutriscore démontre à la fois l'intérêt d'une démarche de scoring et la capacité à modifier la demande (sur-performance des produits notés A et B vs C et D, source : Circana). Les traditionnels inconvénients de ce type

d'initiative (jugée trop simplificatrice par certains) sont bien réels. Ils ne sont pas niés, loin de là. Mais l'impérieuse nécessité de modifier les pratiques de consommation conduit à promouvoir non pas l'outil parfait, mais celui présentant une balance avantages/inconvénients positive. Au besoin, il faudra ainsi juger « l'algorithme » proposé à brève échéance par le ministère de la Transition écologique. Et accepter qu'il soit perfectible dans la prochaine version (et les suivantes !).

A- Recommandation 17

Appel aux organisations professionnelles pour encourager l'adoption du scoring environnemental (par leurs membres)

À l'image du Nutriscore, il ne peut y avoir d'obligation d'affichage environnemental sur les produits, eu égard aux règles européennes. L'État peut certes y inciter, mais sans pouvoir coercitif. D'où un **appel aux organisations professionnelles (industriels et distributeurs) pour encourager en leur sein l'adoption du scoring environnemental.** Là encore, rien d'engageant. Mais

l'expérience démontre qu'une approche collective permet de mettre de côté le traditionnel obstacle qui pourrait naître de distorsions de concurrence entre les industriels les plus engagés et les autres.

A- Recommandation 18

Utiliser le scoring pour qualifier l'offre de la restauration (et fixer des objectifs)

Dès lors que l'ensemble de l'offre alimentaire sera « scoré », il deviendra possible de fixer un objectif à la restauration. De la même manière que, via la loi, l'État a déjà posé un objectif de produits durables (50 %) à la restauration scolaire ou, dans un autre registre, impose un quota d'œuvres aux médias hertziens, il est

possible d'orienter les achats de la restauration hors foyer sur la base de cette notation environnementale. Deux pistes : 1/ établir un état des lieux initial et inviter à une amélioration ; 2/ fixer un cadre à respecter (en échange, par exemple, d'une labellisation publique).

A- Recommandation 19

Mise en place d'un message d'alerte pour les produits « mal notés »

En imaginant une notation environnementale de A à E (façon Nutriscore), mise en place d'un message d'alerte pour les produits « notés E » (comme il en existe sur d'autres produits). Non pour dissuader l'achat, mais pour participer à la compréhension de

l'enjeu et des externalités de la consommation par les consommateurs. Au passage, effet d'incitation sur les industriels pour améliorer la note de leurs produits (lorsque c'est possible).

A- Recommandation 20

Affichage du scoring environnemental en situation d'achat

À l'image de l'indice de réparabilité pour les produits d'équipement (qui doit désormais être affiché en rayon, avec le prix des produits), affichage du scoring environnemental des produits alimentaires. L'objectif sous-jacent étant non seulement d'exposer la notation,

même si elle ne figure pas on-pack, et d'inciter à la comparaison des notes au sein d'une même catégorie par les consommateurs.

B- Recommandation 21

Instaurer un bonus-malus sur quelques catégories de produits pour sensibiliser les consommateurs

Inciter à une consommation plus vertueuse en modulant le prix payé par le consommateur serait, par principe, un puissant levier. Mais, à date, c'est un levier irréaliste. L'État ne peut, via la TVA, octroyer une incitation trop avantageuse, car in finançable. De même, une hausse de prix sur de trop nombreux produits est inacceptable socialement.

D'où la proposition d'une **expérimentation de bonus-malus sur quelques catégories de produits pour assurer la pédagogie d'une consommation**

plus responsable. Pour l'exemple, imaginons le lait. Les briques de lait provenant d'une production « bas carbone » seraient bonifiées de 5 centimes, tandis que les briques conventionnelles supporteraient un malus de 0,5 ou 1 centime, destiné à financer le bonus. Une poignée seulement de catégories seraient concernées, sur lesquelles la mesure serait la plus facile à mettre en œuvre : lait, farine, etc.





NOTES

NOTES





Contact :

Stéphanie OUHIOUN

souhioun@lesechosleparisien.fr

01 87 39 80 52



#TTAGRO_ECHOS

En partenariat avec

FIDAL
AVOCATS

invivo

PUR

pwc

Saipol
Avril

Organisé par
Les Echos
Le Parisien
ÉVÉNEMENTS